



CODE DE VIE DE LA BIBLIOTHÈQUE MONTARVILLE-BOUCHER-DE LA BRUÈRE

La bibliothèque Montarville-Boucher-De La Bruère adhère au concept du 3^e lieu, dont le but est de rendre accessible la culture au plus grand nombre de gens et à privilégier les échanges, les découvertes et les rencontres dans les bibliothèques publiques. Notre souhait est que la bibliothèque devienne un endroit où chacun se sente accueilli, que ce soit après le travail, l'école ou en sortant de la maison.

Dans cet esprit et pour contribuer à créer et maintenir un environnement inclusif, agréable et respectueux pour tous, vous êtes invité à prendre connaissance de notre Code de vie et à le mettre en pratique. Le Code de vie s'adresse à tous, abonné(e)s ou non.

1. Respect de l'environnement et civisme

Les bibliothèques sont un milieu de vie pour tous les citoyen(ne)s. Les usager(ère)s et le personnel doivent contribuer à maintenir une ambiance agréable et un environnement propice pour découvrir, se divertir et rêver. Pour que nos espaces physiques demeurent accueillants et agréables pour tous :

- a. adoptez un ton calme et respectueux avec le personnel de la bibliothèque ainsi qu'avec les autres usager(ère)s;
- b. réduisez les bruits ou l'utilisation d'objets susceptibles de déranger les autres usager(ère)s et les activités en cours dans la bibliothèque (configurez le mode silencieux ou le mode vibration sur votre téléphone ou sur tout autre appareil électronique et portez des écouteurs pour profiter du son de vos appareils);

- c. contribuez au maintien de la propreté et de l'ordre dans la bibliothèque en disposant de vos matières recyclables et de vos déchets aux endroits appropriés;
- d. ne soyez pas sous l'influence de l'alcool ou de drogues et n'en consommez pas sur place;
- e. veuillez laisser vos animaux à l'extérieur de la bibliothèque, à l'exception des animaux guides ou d'assistance;
- f. consommez vos collations froides et vos boissons non alcoolisées de manière à ne pas incommoder les autres usager(ère)s et à ne pas salir ou endommager le matériel. Les contenants hermétiques sont à privilégier pour éviter les incidents.

2. Respect des documents, des lieux et des équipements

Pour que l'ensemble des citoyen(ne)s puissent bénéficier des ressources et des équipements de la bibliothèque :

- a. soyez respectueux du mobilier et des équipements informatiques;
- b. prenez soin des documents consultés ou empruntés en évitant de les annoter, de les surligner, d'en écorner les pages ou d'en modifier le contenu;
- c. maintenez la configuration des logiciels et des ordinateurs telle qu'elle est paramétrée;
- d. respectez les licences d'utilisation des ressources électroniques et audiovisuelles.

3. Sécurité des lieux et des usagers

Pour que la bibliothèque demeure un endroit dans lequel les citoyen(ne)s se sentent en sécurité :

- a. supervisez et accompagnez les enfants de 8 ans ou moins, ou les personnes dont vous avez la responsabilité;
- b. surveillez vos effets personnels. La bibliothèque ne pourra être tenue responsable en cas de perte, de vol ou de dommages;
- c. abstenez-vous de courir ou d'utiliser de l'équipement sportif à l'intérieur de la bibliothèque (ex. : vélo, patins à roues alignées ou planche à roulettes, etc.);
- d. ne séjournez dans la Bulle que si vous avez l'âge approprié (12 ans et moins) ou êtes accompagné d'un enfant et dans le Quartier B que si vous avez l'âge approprié (12 à 17 ans).

4. Lois et politiques

Afin de se conformer aux diverses lois, codes, règles et règlements municipaux, provinciaux et fédéraux :

- a. respectez les dispositions de la *Loi sur le droit d'auteur* (L.R., 1985, ch.C-42) en vous abstenant de copier, de plagier ou de reproduire sans autorisations, peu importe son support, une œuvre, une compilation ou tout document protégé par cette loi;
- b. respectez l'interdiction de fumer ou de vapoter dans la bibliothèque et dans un rayon de moins de neuf mètres de la porte d'entrée;¹
- c. n'utilisez pas les ordinateurs publics à des fins illégales ou commerciales ni pour accéder à du matériel à caractère haineux, discriminatoire, pornographique, offensant ou licencieux;
- d. abstenez-vous de photographier, d'enregistrer du contenu sonore ou de filmer des usager(ère)s ou des membres du personnel sans leur consentement et sans avoir reçu au préalable l'autorisation.

5. Implications

En contrevenant au Code de vie de la bibliothèque municipale de Boucherville ou en refusant de modifier son comportement, la personne pourrait se voir avertie, être invitée à quitter les lieux immédiatement ou voir ses privilèges d'accès et d'emprunt suspendus pour une durée déterminée. Ces sanctions sont déterminées par le personnel autorisé. Les infractions qui relèvent du Code criminel seront confiées aux autorités compétentes.

Nous vous remercions de :

- a. respecter les directives du personnel en cas d'urgence (incendie, panne électrique, etc.);
- b. signaler tout bris ou comportement nuisible;
- c. présenter votre carte d'abonné(e) ou une pièce d'identité, lorsque demandée;
- d. permettre la vérification du contenu de vos sacs lorsque le portail de sécurité se déclenche.

L'équipe de la bibliothèque de Boucherville vous souhaite de riches moments de découvertes, d'échanges et d'apprentissage en ses murs.

¹ *Loi concernant la lutte contre le tabagisme* : L-6.2, art. 2, 2.1 et 2.2.